



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Évaluation de « Parcoursup » en Guadeloupe

Question orale n° 521

Texte de la question

Mme Justine Benin interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur la plateforme « Parcoursup ». La plateforme « Parcoursup » a rouvert ses portes le 20 décembre 2018. Le coup d'envoi est lancé pour plusieurs centaines de milliers d'étudiants qui n'auront que quelques mois pour décider de leur avenir dans l'enseignement supérieur. Ce sont 27 000 jeunes supplémentaires qui ont pu accéder à l'enseignement supérieur par rapport à l'année 2017. On ne peut que se réjouir des 21 % d'élèves boursiers en plus, le signe que le pays accorde encore de l'importance à l'égalité des chances. Néanmoins, au même moment, à environ 8 000 kilomètres de Paris, alors que « Parcoursup » était de nouveau sur les rails, des lycéens de Guadeloupe se sont mobilisés pour crier leur inquiétude. Il convient d'écouter la jeunesse. C'est un devoir, parce qu'ils n'ont plus d'espoir en leur avenir. Et aussi parce que la confiance qu'ils avaient dans l'école de la République s'est effondrée. C'est pourquoi, il faut être en capacité de les remettre sur le chemin. Ce chemin ne saurait bien sûr passer par les violences, les dégradations des matériels et les injures aux personnes détentrices de l'autorité dans le pays. Mais il faut absolument considérer leurs inquiétudes, leur angoisse ou leur résignation. Car ces jeunes se sentent, à juste titre, délaissés, isolés, voire incompris. Et c'est compréhensible ! Comment ne pas l'être quand on voit qu'un jeune garçon de Guadeloupe a d'office moins de chance d'accéder à une formation diplômante qu'un jeune d'Île-de-France ? Comment ne pas l'être quand une jeune fille de Mayotte doit se résigner à renoncer à une formation, faute de ressources ? Ces jeunes sont les forces vives du pays. L'avenir de la Guadeloupe, l'avenir des outre-mer et l'avenir de la France toute entière, exige que des réponses précises leur soient apportées. Il convient de ne pas laisser cette jeunesse inquiète : elle doit disposer des moyens de s'émanciper par la formation, les études et le travail. Il faut leur confier les clés de leur avenir, pour qu'ils incarnent la France de demain. Elle lui demande, au nom de la devise de la République française, quels moyens elle entend mettre en œuvre pour que les élèves des outre-mer bénéficient des mêmes chances que les élèves de métropole et quelle évaluation et quelles propositions elle peut avancer pour réconcilier les jeunes d'outre-mer avec l'avenir du pays.

Texte de la réponse

PARCOURSUP ET AVENIR DES JEUNES EN GUADELOUPE

M. le président. La parole est à Mme Justine Benin, pour exposer sa question, n° 521, relative à Parcoursup et à l'avenir des jeunes en Guadeloupe.

Mme Justine Benin. La plateforme « Parcoursup » a été ouverte le 20 décembre dernier. Le coup d'envoi est lancé pour plusieurs centaines de milliers d'étudiants qui n'auront que quelques mois pour décider de leur avenir dans l'enseignement supérieur. Il semble que Parcoursup ait mis fin aux inégalités créées par l'ancien système qui soumettait certaines filières à la pratique du tirage au sort, ce qui était en effet inacceptable. En tout, ce sont 27 000 jeunes supplémentaires qui ont pu accéder à l'enseignement supérieur par rapport à l'année 2017. Et on ne peut que se réjouir des 21 % d'élèves boursiers en plus, signe que notre pays accorde encore de l'importance à l'égalité des chances.

Néanmoins, au même moment, en outre-mer et en Guadeloupe en particulier, de nombreux jeunes se sont mobilisés pour crier leur détresse. Nous devons donc les écouter. C'est notre devoir parce qu'ils n'ont plus d'espoir en leur avenir et parce que beaucoup se sont sentis délaissés, dans le cadre de Parcoursup, mais encore parce que la confiance qu'ils avaient dans l'école de la République s'est effondrée. Or nous, élus ultramarins, nous n'avons pas les moyens de nous fâcher avec notre jeunesse. Nous ne pouvons pas faire abstraction de leur inquiétude.

De nombreux jeunes Guadeloupéens se sentent délaissés et sentent qu'ils ont moins de chances d'accéder à une formation diplômante que les jeunes Franciliens. Et que penser du cas de telle jeune fille de Mayotte, qui doit se résigner à renoncer à une formation faute de ressources ? Or ces jeunes sont les forces vives du pays. L'avenir de la Guadeloupe, l'avenir de l'outre-mer, l'avenir de la France tout entière exige que nous leur apportions des réponses précises. Ne laissons donc pas cette jeunesse inquiète et donnons-lui les moyens de s'émanciper par la formation, les études et le travail. Donnons-lui les clés de son avenir, pour qu'elle incarne la France de demain.

Aussi, au nom de la devise républicaine, quels moyens entendez-vous mettre en œuvre pour que les élèves ultramarins bénéficient des mêmes chances que les élèves de l'Hexagone. Quelle évaluation de Parcoursup pouvez-vous nous proposer et quelles propositions pouvez-vous avancer pour réconcilier nos jeunes d'outre-mer avec l'avenir du pays ?

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire.

Mme Brune Poirson, *secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire.* Je réponds à la place de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, qui n'a pu être présente et m'a demandé de la remplacer.

Dans l'Hexagone comme dans les territoires ultramarins, l'ambition du Gouvernement en matière d'enseignement supérieur est la même : démocratiser son accès en luttant contre l'injustice du tirage au sort et de la sélection par l'échec. C'est l'objet tant de la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants que de la plateforme Parcoursup.

Je tiens à vous assurer, madame la députée, que l'accès effectif des lycéens ultramarins à l'enseignement supérieur est une priorité du Gouvernement : des mesures ont été prises en ce sens dans la loi susmentionnée. En Guadeloupe, sur les 5 605 candidats inscrits en phase principale, 5 158 candidats, c'est-à-dire 92 %, ont reçu au moins une proposition, dont 1 880 lycéens boursiers. Le dispositif Parcoursup a donc parfaitement rempli ses missions. Il a révélé un certain nombre de défis auxquels la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation s'attelle.

En effet, si les lycéens de Guadeloupe ou de Mayotte reçoivent autant de propositions que la moyenne nationale, ils sont moins nombreux à faire le choix de l'enseignement supérieur et beaucoup changent de projet en cours de route. Nous devons comprendre ce phénomène et le combattre. C'est pourquoi la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants comporte un important volet d'accompagnement social, notamment à destination des lycéens ultramarins. Ces mesures – baisse des droits d'inscription, suppression de la cotisation de 217 euros au régime de santé – ont permis de réduire de 100 millions d'euros le coût de la rentrée universitaire.

Une attention particulière a également été apportée aux boursiers. Conformément aux annonces faites par Frédérique Vidal, les boursiers bénéficient désormais du paiement anticipé de la bourse fin août et d'une mise en paiement des échéances suivantes de la bourse le 5 du mois au plus tard. Le Gouvernement entend aller plus loin dès la rentrée prochaine en renforçant la part des étudiants boursiers dans l'enseignement supérieur, notamment au profit des lycéens ultramarins. Ces derniers pourront également bénéficier de l'aide à la mobilité.

Tout est ainsi mis en œuvre, madame la députée, afin de mieux accueillir les lycéens ultramarins dans l'enseignement supérieur, de les rassurer et de les accompagner sur le chemin de la réussite.

M. le président. La parole est à Mme Justine Benin.

Mme Justine Benin. J'ai bien entendu vos explications, madame la secrétaire d'État. Je reste vigilante sur l'accompagnement social de nos étudiants, accompagnement que vous avez dit considérer comme aussi ambitieux pour les étudiants de l'outre-mer que pour ceux de l'Hexagone. Je vous ai aussi entendu dire que nous irions plus loin quant aux aides à la mobilité, à l'occasion de l'examen du prochain texte en la matière.

Données clés

Auteur : [Mme Justine Benin](#)

Circonscription : Guadeloupe (2^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 521

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Enseignement supérieur, recherche et innovation

Ministère attributaire : Enseignement supérieur, recherche et innovation

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 janvier 2019](#)

Réponse publiée le : 17 janvier 2019, page 32

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [8 janvier 2019](#)